

Cycle 4	Ce que je dois retenir ...	Fiche de connaissance :		
		Niv	Code	Validé :
Maîtriser les principes fondamentaux de la géolocalisation. Maîtriser les règles de la propriété intellectuelle et de l'intégrité d'autrui.		3	T4	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
		3	T5	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>



Maîtriser les principes fondamentaux de la géolocalisation :

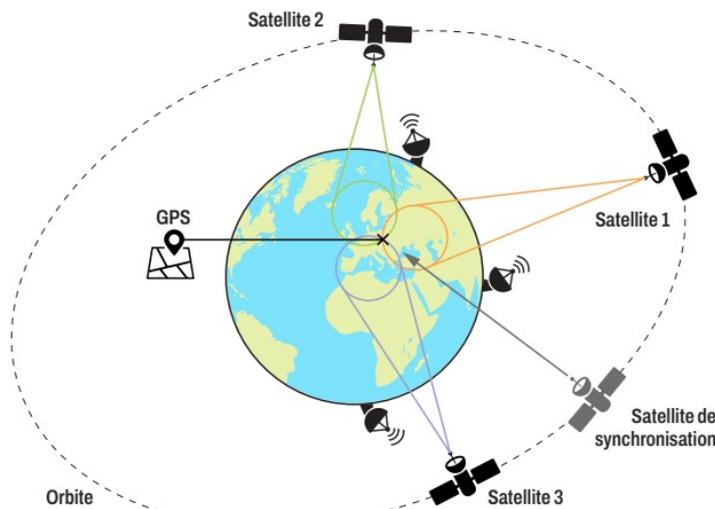
T4

Mots clés

Géolocalisation : technique pour déterminer une position sur une carte, souvent via un GPS.

Environ 140 satellites tournent autour de la Terre et envoient des signaux radio.

- Grâce à son **antenne** et à son récepteur notre appareil capte ces signaux.
- Il faut capter au moins 4 satellites en même temps pour connaître sa position exacte.
- L'appareil mesure la distance à chaque satellite en utilisant l'heure du signal et la position du satellite.



Il utilise la **trilatération** :

- 1^{er} satellite → permet de calculer sa position sur un premier cercle.
- 2^{ème} satellite → permet de calculer sa position aux points d'intersection, croisement des deux cercles.
- 3^{ème} satellite → permet de calculer la position exacte, à l'intersection des trois cercles.
- 4^{ème} satellite → correction de l'heure du téléphone, car une petite erreur de temps (10 nanosecondes) peut créer 3 mètres d'erreur !

Des stations au sol surveillent les satellites et précisent leur position.

Maîtriser les règles de la propriété intellectuelle et de l'intégrité d'autrui. (sur internet)

T5

Mots clés

La Propriété intellectuelle : droits légaux sur des créations originales, comme des inventions ou des œuvres artistiques.

L'intégrité d'autrui : c'est le respect de la personne, leur corps, leurs émotions, leurs idées et leurs droits, sans leur faire de mal.

Propriété intellectuelle

Propriété industrielle

- × Créations techniques (brevet)
- × Créations ornementales (dessins et modèles)
- × Signes distinctifs (marque, nom de domaine, appellation d'origine)

Propriété littéraire et artistique

- × Droit d'auteur (littéraire, musicale, logiciels)
- × Droits voisins (artistes-interprètes, producteurs de vidéogrammes, entreprises de communication audiovisuelle)

Attention sans l'autorisation de l'auteur, il est interdit de reproduire ou de diffuser une œuvre.

L'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) est l'établissement public, qui a pour missions de recevoir les dépôts et délivrer les titres de propriété intellectuels (brevet, marque...)

Le droit à l'image : Le principe est qu'il est nécessaire de recueillir le consentement d'une personne préalablement à la diffusion de son image. Si la personne est mineure, il faut l'autorisation de son représentant légal.

Remarque : une autorisation n'est valable juridiquement que si elle est sous forme écrite et signée.